COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2012

Absents : Madame Christine AIRIAU, excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Guy RAMBAUD.
Madame Aline BAUDRY, excusée, qui a donné pouvoir à Madame Sylvie BAUDIN.
Madame Bérénice CHERFI, excusée, qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUVAL.
Monsieur Thierry CORMERAIS, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves TEMPLIER.
Monsieur Vincent CORMERAIS, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques NUAUD.
Madame Corinne HERVOUET, excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Louis BOUCHAUD.
Madame Sophie MAUGET, excusée.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul DENIAUD.

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 29 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL.

A – Restructuration et extension de la station d'épuration communale.

➪ Etude et vote de l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec le groupement solidaire Nantaise des eaux ingénierie – Seribat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cet avenant a pour objet de prendre en compte des modifications techniques apportées au marché, ainsi que des incidences financières et des incidences en termes de délai d'exécution, concernant :

- le remplacement des deux lames de comptage des surverses de la station par deux canaux Venturi, de manière à améliorer la fiabilité de l'estimation des volumes surversés, comme demandé par les services de l'Agence de l'eau et du Conseil général,
- le prolongement de la clôture autour de la zone boisée, afin d'éviter les incursions à proximité de la station d'épuration,
- le prolongement de la voirie enrobée jusqu'à la route de Château-Thébaud, pour garantir la bonne circulation des véhicules d'exploitation.

Monsieur Cochet précise que cet avenant a également pour objet le prolongement de la période d'exécution justifié par l'option voirie circulaire retenue et inhérent au phasage des travaux lié au maintien de la continuité de service.

Les incidences financières sont les suivantes :

Désignation	Génie civil	Équipement	Incidence
Remplacement des lames par des canaux Venturi	+ 5.800,00 €	+ 4.760,00 €	**+ 10.560,00 €**
Travaux de clôture supplémentaires	+ 0,00 €	+ 3.080,00 €	**+ 3.080,00 €**
Travaux de voirie supplémentaires	+ 0,00 €	+ 9.900,00 €	**+ 9.900,00 €**
Total H.T.	**+ 5.800,00 €**	**+ 17.740,00 €**	**+ 23.540,00 €**

Le montant du marché est modifié de la manière suivante :

Désignation	Incidence
Montant H.T. initial du marché (prix de base)	1 568 100,00 €
Plus-value H.T. induite par le présent avenant n°1	+ 23 540,00 €
Montant H.T. du marché après avenant n°1 (prix de base)	1 591 640,00 €

soit une augmentation cumulée du montant du marché de 1,50 %.

La signature de cet avenant par Monsieur le Maire ou par son représentant est acceptée à l'unanimité.

- Etude et vote de l'avenant n° 1 au marché de prestations de services (maîtrise d'œuvre) conclu avec S.C.E.

Monsieur Cochet fait savoir que cet avenant a pour objet de modifier le volume de la mission pour tenir compte de la prolongation du délai d'exécution liée à l'avenant pour l'exécution de travaux supplémentaires (quatre mois).

Pour rappel, cette prolongation de délai est justifiée par le choix d'une implantation des ouvrages avec voirie circulaire (qui a par ailleurs entrainé une économie de 13 130,00 € H.T. sur le marché de travaux) et par la réalisation de travaux supplémentaires (canaux Venturi, prolongements de la clôture et de la voirie).

L'incidence financière sur le marché de maîtrise d'œuvre est de 6 588,00 € H.T. en supplément, soit une hausse de 11,35 % par rapport au marché initial.

La signature de cet avenant par Monsieur le Maire ou par son représentant est acceptée à l'unanimité.

B - Protection sociale complémentaire prévoyance des agents.

- Association à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de gestion.

Un nouveau dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474.

En conséquence, les contrats dont bénéficiaient à ce jour les agents deviennent caducs et le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance avec effet au 1er janvier 2013 pour le compte des collectivités qui le demandent. Cette mutualisation devrait permettre d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

A l'issue de cette consultation, la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée (et de prendre en charge ou non une partie de la cotisation des agents intéressés).

Le bureau municipal, considérant pour plusieurs raisons (lutte contre l'absentéisme…) l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents, propose que le Conseil municipal s'associe à cette démarche de mutualisation.

Information complémentaire : la question de la protection sociale des agents a été abordée lors du conseil des maires du 17 avril 2012. Les Maires de la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson :

- ont émis un avis favorable au vote d'une délibération par la Communauté de Communes (approuvée à l'unanimité le 24 avril dernier) et par chaque commune,
- ont exprimé le souci qu'il n'y ait pas de disparité dans ce domaine entre les agents de la C.C.V.C. et ceux des communes (au titre de la solidarité du territoire).

A l'unanimité, l'assemblée décide d'associer la collectivité à cette démarche de mutualisation.

2 – AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.

A - Restaurant scolaire.

- Revalorisation des tarifs et approbation du règlement intérieur pour l'année scolaire 2012 – 2013.

Madame Duval propose comme chaque année d'étudier une modification de la grille des tarifs du restaurant scolaire pour tenir compte de l'augmentation du coût de fonctionnement de la structure.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que le bureau municipal s'est prononcé favorablement sur une augmentation des tarifs (mais différente selon les tranches de quotient : nulle pour les deux premières, puis progressive jusqu'à + 5 % pour la dernière tranche), compte-tenu de l'inflation et du nouveau marché avec la société Resteco, et soumet la grille de tarifs suivante au vote :

	Quotients familiaux	2012-2013
Enfants de la Commune	Moins de 401 €	2,65 €
	De 401 € à 600 €	2,84 €
	De 601 € à 800 €	2,97 €
	De 801 € à 1 000 €	3,16 €
	De 1 001 € à 1 200 €	3,31 €
	De 1 201 € à 1 400 €	3,46 €
	De 1 401 € à 1 600 €	3,57 €
	De 1 601 € à 1 800 €	3,70 €
	De 1 801 € à 2 000 €	3,89 €
	Plus de 2 001 € ou QF Inconnu	4,08 €
Occasionnels		Tarif de la tranche de quotient familial + 0,50 €
Hors Commune		4,08 €
Panier repas parental pour les enfants allergiques		1,18 €

Informations complémentaires :

Coût par repas servi (coût de la navette inclus)	5,732 €
Contribution moyenne par famille	3,096 €
Soit pour la collectivité un coût moyen par repas de	**2,636 €**
Coût pour la collectivité sans la navette	2,03 €
Coût de la navette par repas	0,61 €

A l'unanimité, l'assemblée adopte cette nouvelle grille de tarifs et le règlement mis à jour.

B - Accueil périscolaire.

↳ Revalorisation des tarifs et approbation du règlement intérieur pour l'année scolaire 2012 – 2013.

Madame Duval propose comme chaque année d'étudier une modification de la grille des tarifs de l'accueil périscolaire communal pour tenir compte de l'augmentation du coût de fonctionnement de la structure.

Le bureau propose une augmentation uniforme pour toutes les tranches, égale à l'inflation, les tarifs n'ayant pas augmenté pour les tranches les plus basses depuis 5 ans. Le forfait d'inscription serait fixé à 13 €, au lieu de 12 € actuellement. Le tarif des goûters resterait quant à lui inchangé.

Quotients familiaux	Tarif au 1/4 d'heure (2012 – 2013)
Moins de 401 €	0,36 €
De 401 € à 600 €	0,40€
De 601 € à 800 €	0,43 €
De 801 € à 1000 €	0,49 €
De 1001 € à 1200 €	0,53 €
De 1201 € à 1400 €	0,60 €
De 1401 € à 1600 €	0,62 €
De 1601 € à 1800 €	0,68 €
De 1801 € à 2000 €	0,73 €
Plus de 2000 €	0,77 €
Quotient non connu	0,77 €
Goûter	0,45 €
Forfait inscription	13 € par famille 6,50 € par famille après le 01/01/2013

Information complémentaire : le compte de résultat 2011 fait apparaître une participation communale totale de 15 545,13 €, de laquelle doit être déduite l'aide versée par la CAF dans le cadre du contrat enfance – jeunesse. Au total, le déficit de la structure avoisine les 10 000 €.

A l'unanimité, l'assemblée adopte cette nouvelle grille de tarifs et le règlement mis à jour.

3 – QUESTIONS DIVERSES.

Tirage des jurés d'assises.

Comme chaque année, il doit être procédé, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, au tirage au sort de six personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de la Loire-Atlantique en 2013.

Il est rappelé que les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2013 ne peuvent être désignées.

Sur les 6 personnes suivantes qui ont été tirées au sort, seules deux seront retenues :

- Madame Denise CORNU, 1 le Grand-Moulin, 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE,
- Madame Rozenn MAYOT, 1 chemin de la Gare, 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE,
- Monsieur Yves MÉTAIREAU, 24 rue de Vieillevigne, 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE,
- Monsieur Laurent LEDEVIN, 1 rue des Meuniers, 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE,
- Madame Sabrina CHRÉTIEN, 16 rue de la Gendarmerie, 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE,
- Madame Germaine MICHAUD, 8 c avenue de la Vendée, 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE.

Marchés signés par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

- Acquisitions diverses pour l'espace des Richardières : entreprise Léone Signalisation (2 853,21 € T.T.C.),
- mise en sécurité d'un passage piéton avenue de Nantes : entreprise Aubron - Méchineau (2 101,37 € T.T.C.),
- location des toilettes sèches pour la kermesse aux escargots et la fête de l'école publique : association Humus 44 (416,00 € x 2),
- produits d'entretien (école, salle municipale, mairie, salles des Richardières, restaurant scolaire) : société LE GOFF (1 020,74 € T.T.C.),
- isolation du plafond des toilettes de l'école Gustave Roch : société BOUTEAU (546,24 € T.T.C.),
- défeutrage, regarnissage et sablage du terrain de football : entreprise CHUPIN (2 785,36 € T.T.C.),
- panneaux pour réparer le podium : société DISPANO ROUX (670,45 T.T.C.),
- travaux de nettoyage du fossé de la station d'épuration : association SEMES (772,00 €),
- acquisition d'un groupe électrogène : société P.G. Services (660,00 € T.T.C),
- acquisition d'une tronçonneuse : société A. MOTOCULTURE (370,00 € T.T.C),
- acquisition d'une tondeuse : société A. MOTOCULTURE (1 130,00 € T.T.C),
- acquisition d'un perforateur : société PALLARD (913,76 € T.T.C.),
- acquisition d'une armoire pour stocker les produits phytosanitaire : société FIGOMEX (493,95 € T.T.C.),
- habillement 2012 services techniques : société FIGOMEX (1 225,80 € T.T.C.),
- dépose de deux supports béton du terrain stabilisé : entreprise Vigilec (669,76 € T.T.C.),
- fourniture d'une lisse de bois pour le futur terrain de pétanque : entreprise Piveteau Bois (1 365,40 € T.T.C.),
- réalisation d'un branchement E.U. et d'un branchement E.P. avenue des Acacias (3 109,60 € T.T.C. dont 50 % à la charge du riverain concerné),
- pose d'un regard E.P. rue des Marronniers (777,40 € T.T.C.),